

Canopée : une inauguration au goût amer

Le 5 avril, la Canopée des Halles sera inaugurée en petit comité. Des invités venus pour l'occasion, et qui ne reviendront pas souvent, vont se pâmer entre deux petits fours, impressionnés par le bâtiment. Accomplir ne partage ni cet enthousiasme, ni le champagne car pour nous, la Canopée est une suite de déceptions.

Le résultat de 2016 n'a pas grand chose à voir avec *les esquisses qui avaient remporté les suffrages du jury* (*) en 2007 : la feuille légère, ondoyante et translucide est devenue un toit culminant à 17 mètres, reposant sur *7000 tonnes de métal*, quasi-opaque. D'après nos observations, un éclairage artificiel est allumé sous la structure toute la journée ! *L'entretien, outre son coût démentiel, promet d'être compliqué*, alors que *les pigeons ont déjà élu domicile sur les ventelles*.

Architectes et ingénieurs se sont fait plaisir, les perdants étant comme toujours les usagers. Nous avons de sérieux doutes sur le fonctionnement futur de cette Canopée et de ses équipements. Les premiers constats ? Des salles de répétition du Conservatoire trop exigües, l'absence regrettable d'auditorium, *la faible lumière naturelle dans les locaux...* L'impression générale est que les matériaux et les finitions sont « cheap » et résisteront mal au temps et à la forte fréquentation.

Enfin, comment se réjouir d'une « inauguration » quand elle arrive après six années et *surtout 100 nuits de travaux*, et qu'il reste *encore plus de deux ans de chantier* ? La gare RER et son indispensable mise en sécurité, le jardin (dont la moitié déjà livrée cumule erreurs de conception et réalisation bâclée), ainsi que *la rénovation du quartier*

piéton sont loin d'être achevés. Pour ce dernier, c'est un comble, il faudra se contenter d'un rafistolage a minima, le dépassement de budget de la Canopée empêché par exemple de mettre en place des solutions innovantes pour le contrôle d'accès des véhicules dans la zone piétonne. Pour les usagers quotidiens du site, notons toutefois quelques points positifs, comme les nouveaux accès directs à l'espace RATP. Mais pour le vrai bilan de cette opération à 1 milliard d'euros, dont la Canopée n'est qu'une étape, rendez-vous à la fin du projet. Pas sûr que l'ambiance sera à la fête.

(*) dont un représentant d'Accomplir faisait partie

Canopée : une inauguration au goût amer (version pdf)

La Canopée



La Gare de Paris-Lyon, hall 2



Les images parlent d'elles-mêmes.

La Canopée et ses 7000 tonnes de ferraille face à la verrière de la gare de Lyon ou celle de la gare centrale de Berlin ou bien encore celle du Grand Palais.

Cherchez l'erreur !

La gare centrale de Berlin



Le Grand Palais



Pensez à consulter régulièrement notre site sur lequel sont publiés des articles que vous pouvez commenter.

www.accomplir.asso.fr

Le Quartier des Halles à l'abandon ?



Pourquoi le quartier des Halles est-il aussi peu entretenu ? Dès qu'une boutique ferme, sa devanture est immédiatement couverte d'affiches. Dès qu'un bout de mur est disponible, il est couvert de tags. Libération a publié un article en avril 2015 sur ces pratiques d'affichage sauvage. Le titre est clair : **"La pub squatte l'affichage sauvage"**. L'article précise que la publicité sauvage est "illégal mais peu réprimée, la réclame hors espaces dédiés attire toujours plus d'annonceurs, en particulier dans la mode". Plus loin dans l'article on découvre la politique féroce (!) de la

Ville contre l'affichage sauvage : "Alors Mao Peninou (adjoint au Maire de Paris en charge de la propreté) compte plutôt sur une croisade de sensibilisation, en rappelant aux récalcitrants qu'"ils sont dans l'illégalité". Voilà une politique qui risque en effet de décourager les contrevenants. Vu que l'article date d'un an et que la situation a empiré on peut en conclure que cette politique (?) est un échec complet.

Mais l'exemple avait été donné par la candidate Anne Hidalgo qui avait fait une campagne d'affichage sauvage pour les municipales 2014 (**Metronews**). Pourtant le code de l'environnement est clair : Article R581-86 : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe : 1) Le fait d'apposer ou faire apposer une publicité sans avoir obtenu l'autorisation prévue à l'article L. 581-24.

2) Le fait de ne pas observer les prescriptions de l'article R. 581-24 et du

premier alinéa de l'article R. 581-29. Article R581-87 : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait d'apposer, de faire apposer ou de maintenir après mise en demeure, une publicité :

1) Dans les lieux, sur des supports, à des emplacements, selon des procédés, à des périodes ou des heures interdits en application des dispositions des articles ...

Que fait la Mairie de Paris pour faire respecter le code de l'environnement ? Compte-t-elle toujours sur sa "croisade de sensibilisation" ?

Que fait la mairie du 1er arrondissement ? Tolèrerait-elle ces affichages sauvages et ces tags place Vendôme ?

L'Association Accomplir a saisi Mao Peninou, adjoint chargé de la propreté (sauf aux Halles apparemment). Le quartier attend avec impatience une réaction de sa part et de ses services.

Comité de suivi sur la zone piétonne des Halles

Le 18 janvier l'Association Accomplir a participé à un comité de suivi extraordinaire à l'HdV, présidé par Christophe Najdovski, adjoint chargé des déplacements. Étaient également présents les services de la voirie. Les points à retenir :

- Le contrôle des accès à la zone piétonne n'est toujours pas traité. On s'oriente vers une zone ouverte avec des badges de stationnement pour les riverains. Nous avons demandé un contrôle des plaques minéralogiques mais cette proposition est rejetée par la mairie de Paris. Londres sait lire des millions de plaques chaque jour mais à Paris il semble impossible d'en lire quelques centaines.
- Nous avons demandé à ce qu'un plan de circulation soit adopté comme à Montorgueil. A l'heure actuelle la circulation est totalement anarchique.
- Nous avons insisté sur le fait que les entrées de véhicules de livraison ne devaient pas avoir lieu avant 7h

du matin. Ce projet n'a pas été pensé en amont (c'est à cela qu'aurait dû servir la concertation). Il aurait fallu prévoir une plateforme logistique avec livraison dans la zone piétonne par des véhicules électriques. La ville de Zermatt (Suisse) et ses très nombreux hôtels et commerces fonctionnent sur ce modèle. Pas une seule voiture ni camions dans la ville.

- La rue Saint-Denis va être requalifiée mais les services de la ville n'ont pas encore retenu le type de revêtement. Nous avons demandé que soit abandonné le système de dalles qui cassent sous le poids des camions.

- Un des gros points noirs est la partie Marguerite de Navarre et ses rues alentours. Encore une fois la ville découvre les problèmes maintenant. Le nouvel accès va entraîner des flux de piétons plus importants passage des Lingères qui doit absolument être requalifié.

- Le sens de circulation des rues Berger et du Pont Neuf va être inversé (de la



rue du Louvre vers la rue de Rivoli). Idem pour la rue des Bourdonnais et la portion de la rue des Halles entre la rue des Bourdonnais et la rue du Pont Neuf. La partie de la rue des Halles entre la rue des Déchargeurs et la rue des Bourdonnais sera interdite à la circulation. La rue des Halles sera circulée dans un seul sens ●●●

••• de la rue de Rivoli à la rue des Déchargeurs. Les autocars qui viendront au Novotel devront donc sortir par la rue des Déchargeurs (!). Les deux rues (Bourdonnais et surtout Déchargeurs) ont des trottoirs très étroits et le piéton sera bien mal loti d'autant qu'on peut prévoir des flux plus importants du fait de l'accès Marguerite de Navarre qui irriguera

le quartier Rivoli.

- Reste en suspens la zone de dépose pour les taxis et les cars. Une réunion pour tout ce secteur est prévue en juin-juillet. Jacques Chavonnet (ADRAQH), Eric Dobler (Novotel), Emile Sebbagh (commerçants), André Laborde (GIE du Forum), le Père Nicholson (Eglise St-Eustache) et Accomplir ont unanimement demandé une

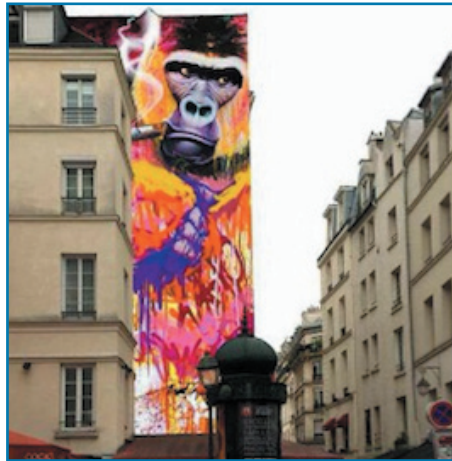
La Lettre d'ACCOMPLIR

traversée du jardin nord-sud en dur, praticable toute l'année. Refus total de la part du responsable du projet de rénovation du quartier des Halles. Nous avons interpellé Christophe Najdovski qui doit en parler à ses collègues (parcs et jardins et urbanisme).

Une fresque géante au 31 rue Saint-Denis

La Ville de Paris a décidé que les Halles serait un haut lieu du hiphop avec un espace de 1400m² dans la Canopée : **La Place**. Salles de spectacle, studios d'enregistrement, **1 million d'euros de subventions (!)**. Pour mémoire la bibliothèque enfants et adultes ne dispose que de 1000m² et le conservatoire qui accueillera plus de 1200 élèves n'a pas d'auditorium. Le choix de la municipalité est donc clair.

La Ville a demandé à un artiste de



réaliser **une fresque géante** sur le pignon d'un immeuble situé 31 rue Saint-Denis. La copropriété a donné son accord mais les habitants de cet immeuble ne la verront pas ! En revanche les voisins immédiats et les riverains n'ont pas été consultés. Aucune concertation de la part de la Ville. Cette fresque sera réalisée avant le 5 avril, date de l'inauguration de la Canopée. Sa durée de vie sera de 3 ans. (**l'article du Parisien**)

N'hésitez pas à réagir sur notre site.

McDo au dessus des lois ?

Suite aux remarques de nombreux parents et usagers du Jardin Nelson Mandela au sujet des nuisances olfactives générées par le McDo Forum Ciné, l'Association Accomplir

portait plainte auprès du **Bureau des Actions contre les Nuisances (BACN)** en juin 2015. (**notre article**)

Un agent est venu constater sur place les nuisances. Verdict : le conduit d'extraction de cuisine qui recrache ces odeurs dans le jardin d'aventures "n'est pas conforme à la réglementation". Le McDo Forum Ciné avait 2 mois pour se conformer à la réglementation. **Le rapport de juillet 2015** précise qu'en cas de non-observation, un PV serait dressé et transmis au tribunal.

En septembre nous écrivions que **McDo ne devrait plus empester le**

jardin Nelson Mandela. Pourtant 7 mois plus tard, rien n'a changé. McDo empeste toujours le Jardin Nelson Mandela. Le BACN a rédigé un nouveau rapport le 7 janvier 2016 accompagné d'une mise en demeure. (**le nouveau rapport d'enquête**).

Le McDo Forum Ciné, ayant été l'objet de deux rapports de la Préfecture de Police, se considère-t-il comme au dessus des lois ? Alors que le printemps approche, les enfants et les usagers du jardin vont-ils encore devoir respirer les odeurs de friture générées par McDo ?



Le marché Montmartre a 10 ans

Une réunion sur les marchés alimentaires du 1er arrondissement s'est tenue en mairie le 18 février. Y participaient le Conseil d'Arrondissement, Madame Olivia Polski, Adjointe à la Maire de Paris, chargée du Commerce et de l'Artisanat, le délégataire du marché et les associations du quartier.

Les critiques le plus souvent formulées à propos du marché

Montmartre sont les suivantes :

- prix élevés ;
- absence des commerçants alimentaires le jeudi ;
- la rue Turbigo n'est pas toujours fermée par la barrière les jours de marché avec pour résultat des véhicules qui empruntent cette rue puis la rue Montorgueil, censée être piétonne
- trop grand nombre de commerces non alimentaires (surtout le jeudi



mais aussi le dimanche). •••

- Quelques informations :
 - sur les prix: la Ville n'a pas son mot à dire, eu égard à la liberté de commerce. Les services ne peuvent pas fixer les prix ;
 - dans le nouveau cahier des charges en cours de rédaction il faudra au moins un producteur local sur chaque marché. La Ville travaille

- avec un organisme para-régional qui essaie de développer le local ;
- il a été proposé une fête pour les 10 ans de ce marché qui a ouvert en 2005. Il a également été demandé qu'une enquête de satisfaction soit faite à cette occasion ;
- le constat est unanime : ce marché ne sert pas les besoins du

La Lettre d'ACCOMPLIR

quartier le jeudi soir. La Ville va étudier son devenir. Dans la salle les participants étaient clairement favorables à l'arrêt de ce marché du jeudi qui ne répond pas aux attentes des riverains.

Les arbres gênent ma terrasse ? Pas de problème, je les coupe !

Abattre deux arbres pour faire toujours plus de profit. Voilà ce qu'a fait le café les Trois Maillets qui se situe à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue de la Cossonnerie dans le 1er arrondissement. Cet établissement est par ailleurs en totale infraction par rapport à *son autorisation de terrasse** et a agrandi illégalement sa terrasse. Et comme les arbres gênaient, l'exploitant les a tout simplement coupés !

**pour information, les autorisations de terrasses accordées par la Direction de l'Urbanisme sont consultables en ligne.*



Arbre coupé pour la terrasse d'été du café d'en face



Pour mémoire, les chevalets à l'extérieur d'une terrasse sont interdits. Il n'y a pas un mais quatre !



Deux arbres coupés pour permettre d'agrandir la terrasse !

AGENDA

Samedi 4 juin de 10h à 12h

inscriptions au 30^{ème} vide-greniers d'Accomplir, place René Cassin devant Saint-Eustache.

Samedi 11 juin de 9h à 18h30

30^{ème} vide-greniers d'Accomplir, place René Cassin.

Samedi 17 et dimanche 18

septembre : Vide-greniers de la mairie du 2^{ème} arrondissement.

Rédaction : CA d'ACCOMPLIR
Maquette Bernard Blot

Abonnez-vous à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

@asso_accomplir
facebook.com/asso.accomplir

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.
ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique.